

**Construire et rénover  
autrement**  
sur le territoire parisien



De l'économie  
A l'économie **des déchets**  
**de la sobriété**

**CHARTRE  
D'ENGAGEMENT**

Le secteur du bâtiment génère autour de 21 millions de tonnes de déchets par an en France, soit 14% de la production nationale de déchets. 20% d'entre eux sont produits par les particuliers et 80% par les professionnels du secteur privé.

De surcroît, en 2020, **moins de 1% de ces déchets du bâtiment étaient réemployés** : bien déposés et triés, les déchets du bâtiment ont pourtant un fort potentiel de réemploi ou de réutilisation, comme par exemple les boiseries et huisseries des bâtiments.

Face à ce constat, la Ville de Paris a fait de la construction durable un axe stratégique de son action, œuvrant depuis plusieurs années à bâtir une capitale plus résiliente et économe en ressources.

Cette ambition se traduit concrètement dans plusieurs de ses politiques majeures : le Plan Climat Air Énergie 2024-2030, le Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique et le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

La présente charte formalise les **engagements concrets** issus de ces échanges, que les signataires s'engagent à mettre en œuvre aux côtés de la Ville.

Aussi, **pour 2030**, de **nombreux défis se posent** pour améliorer l'exemplarité du secteur du bâtiment en matière de gestion des déchets :

- ➔ **Le défi de la sobriété** en matériaux, produits, équipements et déchets : éviter la démolition, conserver et restaurer l'existant et anticiper l'avenir avec des produits et équipements écoconçus et démontables. Un matériau ou produit non consommé est un déchet évité à moyen ou long terme.
- ➔ **Le défi du réemploi et de la réutilisation** pour les matériaux, produits et équipements du bâtiment : une dépose soignée pour que leur état soit garanti tout au long de la chaîne logistique, un stockage et un transport qui préservent l'intégrité des matériaux et produits jusqu'à l'arrivée chez un professionnel qualifié.
- ➔ **Le défi du recyclage** en boucle fermée ou boucle ouverte pour les filières émergentes comme le verre, le plastique afin de réincorporer de la matière dans les processus de fabrication et ainsi préserver des ressources et réduire l'enfouissement au maximum.

Pour cela, **plusieurs freins** doivent être surmontés :

- Le manque de formation ;
- La difficulté de stockage sur chantier ;
- La difficulté des filières de reconditionnement des matériaux et produits de seconde vie et les plateformes de réemploi existantes à monter en puissance et leur insuffisance en nombre ;
- Le besoin de renforcer les connaissances sur le tri des déchets ;
- L'appréciation parfois négative des matériaux et produits de réemploi par l'utilisateur ou le commanditaire des travaux ;
- Les déchets abandonnés sur la voie publique.



# Les **15 ENGAGEMENTS** pour construire et rénover autrement sur le territoire parisien

## Mener des opérations économes en matières premières, rénover plutôt que de démolir

Les signataires s'engagent à :

1. Tendre vers le « 0 démolition/reconstruction », conformément au Plan Local d'Urbanisme parisien ;
2. Appliquer la charte « Chantier durable à faibles nuisances » sur 100% des opérations de travaux ;
3. Réaliser des diagnostics Produits Équipements Matériaux et Déchets (PEMD) pour 100% des opérations d'une surface supérieure à 800m<sup>2</sup> et étudier l'intérêt de les réaliser pour les chantiers d'une surface inférieure à 800m<sup>2</sup>[1]
4. Intégrer des clauses de réemploi et de réutilisation dans 100% des marchés publics de travaux (diagnostic réemploi, maîtrise d'œuvre et travaux) où des opportunités ont été identifiées comme l'existence de reconditionneurs, l'acceptation de ces matériaux par les plateformes de réemploi, un potentiel mentionné dans le diagnostic PEMD... ;
5. Étudier la faisabilité d'implantation d'au moins une plateforme de stockage et/ou de logistique des matériaux et produits de construction de réemploi sur le territoire de Paris et ouvrir des plateformes numériques de réemploi pour améliorer la visibilité de l'offre et la demande ; et/ou inciter les acteurs à utiliser celles existantes ;
6. Accompagner le développement d'au moins une nouvelle filière émergente de réemploi et une de valorisation de déchets ;
7. Réaliser de nouveaux produits de construction, de réemploi et de réutilisation.

---

[1] La réglementation impose ces diagnostics pour les chantiers supérieurs à 1000m<sup>2</sup>

## **Soutenir le réemploi, le tri et la valorisation des déchets sur tous les chantiers**

Les signataires s'engagent à :

8. Mettre en application la Charte « Pour un aménagement durable et inclusif de Paris » ;
9. Accompagner et/ou soutenir financièrement les bailleurs et copropriétés privées dans la sobriété matière, le développement du réemploi, de la réutilisation et du recyclage ;
10. Accompagner et/ou soutenir les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire spécialisés dans les différentes activités qui contribuent à la sobriété matière, au réemploi, à la réutilisation et au recyclage ;
11. Mettre en place un maillage de points de reprise et de collecte et/ou dispositifs de collectes sur chantier suffisant pour répondre aux besoins des Parisiens et des professionnels qui travaillent sur Paris.

## **À former et communiquer à destination des professionnels et des particuliers**

Les signataires s'engagent à :

12. Former 100% des agents et salarié.e.s concernés, en particulier les chargé.e.s d'opération ;
13. Développer, selon les opportunités, de nouveaux projets démonstrateurs, la recherche de solutions pour améliorer le réemploi, la réutilisation et la recyclabilité des produits de construction ;
14. Développer les actions de sensibilisation, d'accompagnement et de formation des acteurs, créer des outils de communication pédagogique sur le réemploi, la réutilisation et le recyclage ;
15. Communiquer sur les points de reprise et les points de maillage des déchets du bâtiment et sur le principe de la reprise gratuite des déchets triés (gestes de tri, éco-contributions...).

# Signataires :



Pour la Ville de Paris,

**Antoine GUILLOU** – Adjoint à la Maire de Paris en charge de la propreté de l'espace public, de la réduction des déchets, du réemploi, du recyclage et de l'assainissement

\_\_\_\_\_

**Jacques BAUDRIER** – Adjoint à la Maire de Paris en charge du logement et de la transition écologique du bâti

\_\_\_\_\_

**Thomas CHEVANDIER** – Adjoint à la Maire de Paris en charge de la construction publique, du suivi des chantiers et de la coordination des travaux dans l'espace public

\_\_\_\_\_



\_\_\_\_\_



\_\_\_\_\_



\_\_\_\_\_



\_\_\_\_\_



\_\_\_\_\_



\_\_\_\_\_

# Signataires :



# Signataires :

**RIVP**

---

**SEMAPA**

---

**SEDDRe**  
SYNDICAT DES ENTREPRISES DE  
DÉCONSTRUCTION, DÉPOLLUTION ET RECYCLAGE

---

**SPREC**

---

**VALDELIA**

---

**valobat**

---